

## L'implantation des grands volumes et des bâtiments viticoles\*

**Volumétrie, intégration, relation au paysage, impact, forme bâtie, orientation, lumière, vue espace d'accompagnement**

### Contexte

Les bâtiments récents de grandes dimensions, nécessaires à l'activité économique et viticole de la commune, peuvent présenter un fort impact nuisible pour la qualité du paysage par manque d'intégration. En effet, les considérations économiques, fonctionnelles, foncières techniques, d'accessibilité priment au détriment de la qualité urbaine et architecturale de ces constructions, simplement considérées comme un outil.

Des ensembles remarquables, issus des époques antérieures, comme le vendangeoir Sainte-Hélène, résultent de l'équilibre de la fonction, de la rationalité et de la recherche formelle, architecturale et paysagère de qualité.

### Objectifs

**Comment concilier la qualité formelle, architecturale et l'intégration paysagère aux nouvelles exigences fonctionnelles, normatives, de sécurité, d'aménagement de réseaux, de voirie, du foncier et du coût dans la construction de grands bâtiments pour préserver la qualité du paysage de Hautvillers ?**

### Recommandations

Ces constructions utilitaires et fonctionnelles constituent également un patrimoine bâti viticole à part entière, participant à l'identité du site. La prise en compte du paysage et la recherche architecturale doit constituer une exigence en soi de même importance que le coût, la fonctionnalité, la technique et les réseaux afin de préserver et renforcer la richesse patrimoniale de Hautvillers :

### Concevoir une forme spécifique implantée, en harmonie avec le paysage

- 1 Le choix du terrain d'implantation constitue la première exigence. Les replats du relief et les zones plates, situés en point bas, s'avèrent plus adaptés à recevoir une grande construction. Les terrassements de la plate-forme y sont limités.
- 2 Le site doit offrir la possibilité de respecter le relief du terrain naturel, les vues emblématiques du paysage, la richesse de sa biodiversité. L'orientation optimale est analysée et choisie par rapport au relief, aux vues, aux accès, aux vents dominants et à la lumière.
- 3 La parcelle doit permettre une évolution aisée de l'activité par la possibilité de réaliser de futures extensions bâties.
- 4 Le site sera de préférence situé dans le village, en s'imbriquant étroitement à la trame parcellaire urbaine de Hautvillers, en poursuivant les continuités urbaines et en favorisant les références architecturales locales. Par contre, les possibilités d'extension dans le tissu ancien y sont souvent réduites.
- 5 L'implantation du bâti sur la parcelle doit être économe dans le respect de la morphologie urbaine et illustrer les principes de compacité formelle.

\* Etude de référence : « Intégration d'un bâtiment de gros volume, bien réussir » - Parc Naturel régional de la Montagne de Reims



Le vendangeoir Sainte-Hélène situé au sein d'une zone de relief plat, le long de la voie D1 et des versants de vignes.



L'extension bâtie récente de la coopérative, à l'échelle du tissu existant, magnifie l'entrée de Hautvillers à la jonction du Chemin des Garennnes et de la D386.



La pépinière et son extension récente de même vocabulaire architecturale, qui allonge l'édifice originel, s'insèrent dans la pente du versant de vignes le long de la D386.



Le bâtiment très étendu à toiture plate a un très faible impact paysager.

## L'implantation de grands volumes et des bâtiments viticoles\*

- 6 Le positionnement contre l'une des limites séparatives, la reprise de l'alignement des constructions voisines (si possible) en faveur d'une continuité bâtie, permettent une bonne intégration du nouvel édifice.
- 7 Le gabarit ou la silhouette de la construction doit respecter dans sa hauteur les caractéristiques de son environnement sans dominance, sans masquer les vues emblématiques (clocher de l'abbatiale, beffroi de l'office de tourisme, fenêtres paysagères...) et sans altérer les co-visibilités avec le patrimoine.
- 8 Le fractionnement du bâti avec des hauteurs et des longueurs distinctes permet de réduire l'impact paysager des grands volumes, en concevant des configurations intérieures d'espaces plus adaptés à leur fonction (partie administrative, entrepôt, local de stockage...). Les grandes hauteurs et longueurs à caractère plus monotone sont ainsi limitées (Cf Fiche 11).
  - Ce fractionnement peut se traduire par la juxtaposition de plusieurs bâtis distincts créant une cour, un espace libre nécessaire au fonctionnement de l'activité, en référence aux fermes champenoises et au vendangeoir Sainte-Hélène.
  - Le traitement des limites séparatives, des espaces extérieurs, des clôtures et l'accompagnement végétal sont alors majeurs, afin de réaliser des aménagements de qualité pour une intégration optimale dans le paysage.

### Mettre en oeuvre des composantes architecturales

- 1 L'orientation de la ligne de faîtage et la forme de la toiture, similaires aux constructions environnantes et locales, permettent également d'insérer le bâti dans son environnement.
- 2 La composition des façades, utilisant des percements et des éléments de décor, tels que les encadrements de brique caractéristiques de l'identité viticole champenoise avec l'usage de matériaux locaux, est inspirée par l'architecture vernaculaire, qui permet ainsi d'ancrer le bâtiment dans son site.
- 3 L'ensemble des façades doit être traité, en évitant si possible des vues dégagées sur des façades pignons fermées.
- 4 L'usage des **matériaux locaux**, traditionnels et naturels, qui répondent aussi aux objectifs de développement durable, assure toujours une bonne insertion du bâti. De même, ces matériaux ont une longue durée de vie avec une meilleure pérennité dans le temps.

Le bois se marie également très bien avec les composantes naturelles du paysage. Il est recommandé d'utiliser de la pierre, de la brique, du béton présentant une belle finition avec une toiture en tuile. Ces matériaux ont des qualités intrinsèques comme une bonne qualité de mise en œuvre, une grande pérennité et une bonne inertie thermique (cf Fiche 17).

Il est plus faisable d'utiliser du bardage métallique et des bacs acier en dehors du tissu ancien du village. Néanmoins, cette attitude est peu recommandée pour l'aspect esthétique.

- 5 La **couleur** des façades et des toitures a un rôle important dans la conception du projet (cf Fiche 17) : elle permet de souligner la composition architecturale de la construction. Le choix de la couleur se réfère également aux composantes naturelles et bâties du site et aux références locales des teintes et des matériaux traditionnels de Hautvillers. Une **charte de couleur** de Hautvillers permet de choisir des tons similaires aux constructions existantes, afin de maintenir l'harmonie du paysage.



L'extension récente de la coopérative est adossée à un volume existant ancien, dédié aux activités viticoles. Ils épousent le tracé rectiligne de la voie D1. Les différents corps de bâtis implantés en L, forment une cour ouverte et clôturée sur le chemin des Garennes.

Ces hauteurs progressives qui déclinent, le percement régulier d'ouvertures, les toitures en pente et leur grande lucarne permettent d'intégrer ce grand édifice dans le paysage, qui marque l'entrée de Hautvillers depuis Dizi.



L'ensemble des façades de chaque corps de bâti, de forme très étendue et peu élevée, a un traitement architectural adapté à leur fonction. Le bâti, coiffé d'une belle toiture à 2 pans avec un débord, s'élève directement depuis le fossé, recueillant l'eau de source. Il s'allonge par un volume situé dans sa continuité, d'une plus petite hauteur : il est ainsi fractionné en deux parties.



Le traitement architectural singulier des quatre façades du bâtiment récent est inspiré de l'architecture vernaculaire. L'enduit de couleur de ton pierre est similaire aux constructions adjacentes.

## L'implantation de grands volumes et des bâtiments viticoles\*

- 6 Les éléments de réflexions, permettant de réaliser le choix du matériau, reposent sur les principes suivants :
  - Privilégier la couleur naturelle du matériau,
  - Prendre en compte sa texture, l'importance de la surface concernée, son exposition et sa réflexion à la lumière, ainsi que sa capacité à se patiner dans le temps.
- 7 Il faut différencier la couleur et la matière de la toiture et de celles des façades, afin d'éviter un effet de masse trop important dans le paysage.
- 8 Les couleurs d'une grande sobriété sont les plus adaptées aux composantes du grand paysage et ont une meilleure capacité d'insertion.
- 9 Les **couleurs sombres** permettent d'assurer le lien entre le bâti et le sol dans le grand paysage : le gris lauze, le gris graphite, le vert bronze, l'ardoise et le rouge tuile sont recommandés par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour les toitures en bac acier et les couvertures.

### Traiter les abords

- 1 Le traitement des espaces extérieurs permet de valoriser le paysage. Les aires de manœuvres et les zones de stockage, constituant des points négatifs dans la qualité paysagère, doivent être dissimulées de la vue, par des édifices ou des aménagements plantés.
- 2 Le traitement paysager des abords du nouveau bâti repose sur la mise en synergie et le dialogue entre les composantes paysagères, bâties existantes du site et le nouvel édifice. Ce nouvel aménagement paysager se traduit par :
  - La préservation et la valorisation des éléments existants, des vues et du patrimoine emblématiques,
  - La création de lien avec le tissu bâti (alignement d'arbres),
  - Le prolongement des structures plantées environnantes,
  - La création de nouveaux volumes végétaux en résonance avec la nouvelle construction.

### A éviter

- Proscrire l'implantation des édifices de grandes dimensions en point haut sur les lignes de crêtes, les coteaux pentus et au sein des paysages très ouverts, qui rendent l'intégration paysagère difficile ;
- Interdire des implantations de bâtiments sans lien urbain avec le tissu bâti de Hautvillers, afin d'éviter le mitage du vignoble et de la forêt par l'étalement urbain, qui transforme le paysage avec l'émergence de constructions sans cohérence ;
- Proscrire les volumes de grande hauteur et de grande longueur, qui contrastent avec le tissu bâti existant et présentent un fort impact ;
- Eviter les coloris trop clairs ou trop affirmés, qui ne favorisent pas l'intégration discrète de l'édifice ;
- Eviter la couleur verte, qui ne constitue pas une intention d'intégration dans le paysage (cf Fiche 17). Le nouvel édifice existe : il doit s'insérer naturellement dans le paysage et sans se dissimuler.
- Eviter une haie végétale compacte de clôture, qui cache entièrement la nouvelle construction.



Les travées des ouvertures en hauteur, soulignées par des encadrements de brique du grand édifice et l'architecture différenciée du petit bâti, présentent une architecture soignée de qualité. L'édifice le moins élevé forme une transition douce vers le paysage.



L'extension de la coopérative, à l'architecture classique, présente un traitement très minéral de ces espaces libres avec une aire réservée aux stationnements, qui est ceinturée par une clôture en maçonnerie enduite, structurant le croisement des voies.



Grand Hangar au sein de la Montagne de Reims  
Eviter les formes d'architecture sans référence locale



Eviter les matériaux peu qualitatifs, qui appauvrissent la qualité du paysage – hangar au sein de la Montagne de Reims

\*Etude de référence : - Intégration d'un bâtiment de gros volume, bien réussir - Parc Naturel régional de la Montagne de Reims -

### A retenir

**La forme des grands volumes et de leur toiture, l'harmonie des proportions des ouvertures en façade, les matériaux utilisés, le traitement des espaces extérieurs, des limites séparatives et l'accompagnement végétal doivent impérativement être testés sur la base de nombreuses simulations dans le paysage, de loin et de près, réalisées par photomontage.**

L'INTEGRATION DES GRANDS VOLUMES



LE TRAITEMENT ARCHITECTURAL DES BATIMENTS DE GRANDES DIMENSIONS

